

DECLARATION PREALABLE A LA REUNION TERRITORIALE CNDS DU 30 JANVIER 2015

En préambule de la réunion de la Commission Territoriale de ce 30 janvier 2015, le Mouvement sportif représenté par le Comité Régional Olympique et Sportif et ses cinq comités départementaux tient à exprimer son désaccord total avec les orientations nationales prises depuis maintenant plusieurs années dans le cadre du CNDS, orientations qui vont à l'encontre du développement harmonieux des clubs.

Les représentants du Mouvement Sportif, réunis ce jour, s'élèvent contre :

- la baisse sensible de la dotation nationale : 13 M€ par rapport à 2014 et 33 M€ pour 2016 et 2017
- l'aggravation de cette baisse pour les Pays de la Loire : 1 250 000 euros en 3 ans
- le relèvement du seuil de subvention minimale passé de 500 à 1500 € en quelques années (1000 € en ZRR), ce qui a eu pour conséquences :
 - une baisse importante du nombre de demandes de subvention
 - une baisse très sensible du nombre de dossiers subventionnés : 41% en moins pour les Pays de la Loire (1843 clubs aidés en 2011 pour seulement 1095 en 2014 soit 748 clubs en moins)
 - le plan de réduction de moitié du nombre de subventions au terme des 3 ans à venir.
- Un système de gestion partagée désormais abandonné. Le Mouvement sportif est de plus en plus considéré, non pas comme un partenaire, mais comme un prestataire de service sur des missions décidées par le Ministère.
- le caractère très ciblé des types d'actions prêtant à subvention par le CNDS.
- l'objectif exagéré en matière de création d'emplois ce qui aura pour conséquence d'amputer d'autant les moyens consacrés à l'animation du territoire, objet même de la création de ces emplois.

Les représentants du Mouvement Sportif tiennent à faire part de leur incompréhension totale lorsqu'ils considèrent :

- le rôle majeur du Sport et du mouvement associatif sportif au « bien vivre ensemble » et à l'équilibre de notre société.
- que les fonds principaux du CNDS ne proviennent pas de l'impôt mais d'un pourcentage (malheureusement plafonné) prélevé sur les paris sportifs et les droits de retransmissions TV.
- le temps et l'investissement humain de nos 120 000 dirigeants bénévoles

En conclusion, et au nom des 10 215 clubs et 1 040 832 licenciés des Pays de la Loire, les représentants présents rappellent la contribution substantielle du mouvement sportif aux politiques publiques d'éducation, de cohésion sociale et de formation à la citoyenneté, et exigent que les moyens qui leur sont consentis par l'Etat soient à la mesure des enjeux actuels.